

REGLEMENT

HAVERSIN RALLYESPRINT CONDROUZIEN

6-7 AOUT 2022

EPREUVE COMPTANT POUR

LE CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE – BRUXELLES
LES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX – LUXEMBOURG – NAMUR
LE CHALLENGE DES BOURLINGUEURS DE L'ASAF

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

- de la Province de Namur
- des Autorites communales de Ciney - Rochefort - Somme-Leuze
- des zones de Police de Condroz Famenne / Lesse et l'Homme
 - des zones de secours de Dinaphi / Marche
 - du service médical SSRB
 - du club de football US Haversin
 - des commissaires de sécurité
 - de nos partenaires et fideles sponsors



CLUB ORGANISATEUR	AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR asbl
N° D'ENTREPRISE	433.490.624
EPREUVE	
VISA ASAF N°	NA 14
DATE	6 & 7 Aout 2022
ADRESSE DES BUREAUX DU CLUB	Avenue du Château de Beez – 46 / 5000 – NAMUR 081 / 30.85.06
ADRESSE DU QG RALLYE - VT	Esplanade du football US-HAVERSIN Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN



REGLEMENT PARTICULIER

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, des équipements sont imposés à tous les concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

www.asaf.be

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

ATTENTION – dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier. Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les Autorités.

voir le dernier protocole établi, sur le site de l'ASAF (www.asaf.be)

PREAMBULE :

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division "HISTO -DEMO" n'est pas une compétition.**

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Co-équipier

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

**IMPORTANT : à partir de 2022, un vêtement d'une pièce fermé au cou, poignets et chevilles sera obligatoire en Division Histo Démo, pour les personnes composant l'équipage en RA, RS, HRF et pour les pilotes (pas les passagers) en MH/SpH, HRS.
Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).**

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaitances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

De plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de ces catégories, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

Remarque :si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette. (Voir Art 1.6.5 du R.S.G.)

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation

TIMING

DATES 2021	HEURES	LIBELLES
Lundi 20 juin		Parution du règlement particulier
Mercredi 22 juin		Date de début des engagements
Adresse : BUREAUX DE L'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR Avenue du Château de Beez – 46 / 5000 - NAMUR		
Vendredi 29 juillet	20h00	Clôture des inscriptions (à droits simples)
Lundi 01 août	15h00	Clôture des inscriptions (à droits majorés)
	20h00	Attribution des numéros
Vendredi 05 août	12h00	Affichage de la liste des engagés UNIQUEMENT sur le site : www.rallyecondruzien.be et par mail
Adresse : ESPLANADE DU FOOTBALL CLUB US – HAVERSIN Route de Pessoux-16 /5590 - HAVERSIN		
Samedi 6 août	09h30	Affichage de la liste des engagés
	de 10h00-12h30 et de 13h30-15h30	OUVERTURE DU SECRETARIAT Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que les infos ayant trait au numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site de l'organisateur et seront envoyées par mail à chaque équipage.
	de 10h00-12h30 et de 13h30-15h30	Distribution du roadbook et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros.
	15h30	Clôture de la distribution du Road-book
	16h00	Fermeture du secrétariat
	15h30	Clôture des VT
	20h00	Fin absolue des reconnaissances
	Dimanche 7 août	06h00
	06h30	Début des reconnaissances (complémentaires-accord de la Direction de Course)
	06h30	Ouverture des V.T. (complémentaires-accord de la Direction de Course)
	07h00	Fermeture des V.T.
	07h30	Fin des reconnaissances
	08h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés au tableau officiel
		Esplanade du terrain de football
	08h35	Ouverture du parc fermé de départ
UN AUTRE TIMING VOUS SERA PEUT ETRE COMMUNIQUE PAR ADDITIF EN FONCTION DES ENGAGES		
	08h50	Départ de la 1^{ère} voiture pour la BOUCLE N°1
		<i>La 1^{ère} moderne partira 5min après la dernière historique</i> <i>La 1^{ère} démo partira 5min après la dernière moderne</i>
	11h20	Départ de la 1^{ère} voiture pour la BOUCLE N°2 (sauf additif)
	13h45/14h15	BREAK (sauf additif)
	14h20	Départ de la 1^{ère} voiture pour la BOUCLE N°3 (sauf additif)
	16h40	Départ de la 1^{ère} voiture pour la BOUCLE N°4 (sauf additif)
	17h45	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture au parc fermé
		60 min. max Après l'arrivée du dernier concurrent dans les DIV : 4.3.2.1 et PH's : Affichage des résultats OFFICIEUX
		30 min. Après l'affichage FINAUX : affichage des résultats OFFICIALISES
		30 min. Après l'heure de l'officialisation du classement final : Publication des résultats 4.3.2 et PH's, par affichage.



**DECLARATION DE VOTRE FORFAIT AVANT LE SAMEDI 6 AOUT
UNIQUEMENT PAR MAIL VIA L'ADRESSE DU CLUB (rallye-condruzien@ac-namur.be)**

ORGANISATION

ARTICLE : 1

ORGANISATION

Les **6-7 AOUT 2022**, l'épreuve dénommée le **11^e RALLYE SPRINT CONDRUZIEN**. Comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la discipline les Championnats des Provinces de Namur – Brabant – Luxembourg et du challenge des boulingueurs ASAF, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

OFFICIELS

COMITE ORGANISATION

MEMBRES D'HONNEUR	MrG HENROT	Mr Er LERSON	Mr.D ROQUET	Mr M.MARTIN
PRESIDENT	Mr.E LERSON			
VICE-PRESIDENT	Mr.PIRAPREZ D	Mr.R BEAUME		
TRESORIER GENERAL	Mr.J-L MOLITOR			
SECRETAIRE GENERALE	Me.P.GRENSON			
MEMBRES	Mr.C BELOT	Mr.P.DEMONTE	Mr.E DEBATY	Mr.JG GILSOUL
	Mr.L.LERSON	Mr.J. LIEGEOIS	Mr.P.NEUVILLE	Mr.V. PLOMTEUX

PRINCIPAUX OFFICIELS DU CLUB

ORGANISATION GENERALE	DIRECTION	LERSON Etienne	Lic : NA - 935
DIRECTION DE LA COURSE	DIRECTEUR	Mr. PLOMTEUX Vincent	Lic : NA - 966
	ADJOINTS	Mr. LIEGEOIS Jules	Lic : NA - 937
		Mr. BEAUME Richard	Lic : NA - 946
		Mr. BELOT Christian	Lic : NA - 939
DIRECTION DE LA SECURITE	DIRECTEUR	Mr. BEAUME Lionel	Lic :NA-845
	ADJOINTS	Mr. DEMONTE Philippe	Lic : NA - 807
		Mr. CREPIN Martial	Lic : NA - 984
		Mr. GILSOUL Jean Gabriel	Lic : NA - 905
		Mr. SWIRIO Kevin	Lic : NA - 912
SECRETAIRE - FINANCES	SECRETAIRE MEETING	Mme. GRENSON Paulette	Lic : NA- ADDITIF
	ADJOINT	Mr. HANOZIN René	
	EXTRA SPORTIF	Mr. CAP Roger	
RELATIONS CONCURRENTS	OFFICIEL DU MEETING	Mr BRECHT Patrice	Lic : HT - 920
		Mr CIGLIA Joackim	Lic :NA - ADDITIF
	STAGIAIRES	Mr. DEMUYLDER Nick	Lic :NA - ADDITIF
		Mr. DEMUYLDER Kenny	Lic :NA - ADDITIF
BUREAU DE CALCULS	RESPONSABLES DU BUREAU	Mr. MENTEN Patrick	Mr. EGGERMONT Cédric
	CHRONOMETRAGE PARCS	Mr. GOFFIN Vincent	
PARCOURS	RESPONSABLES CLUB	Mr. LERSON Etienne	Mr. LERSON Luc
		Mr. DEBATY Eric	Mr. PLOMTEUX Vincent
DIRECTION MEDICALE	DIRECTEUR DES OPERATIONS ET COORDINATEUR MEDICAL	Docteur TRAN TUAN LONG	Lic :NA - ADDITIF
		INAMI 1-97706-77-090	
	INTERVENTION MEDICALE	Equipe SSRB	
	INTERVENTION AMBULANCES	SOCIETE AMBUCE	
PARC FERME	RESPONSABLE	Mr. HENARD Frédéric	
	GESTION TECHNIQUE	Mr. GOFFIN Vincent	
	GESTION SECURITE	Equipe CCB DINANT	

PARC ASSISTANCE	RESPONSABLE	Mr. SABAUX Etienne
	GESTION TECHNIQUE	Mr. GOFFIN Vincent
	GESTION SECURITE	Equipe CCB DINANT

DIRECTEURS ES	RESPONSABLE DIRECTION	Mr. DUMONT Julien	Lic. NA : ADDITIF
	RESPONSABLE EQUIPE SECU	Mr. MODAVE Louis	Lic : CAS-20402

VOITURES SECURITE	RESPONSABLES	Mr. PLOMTEUX Vincent	
	S-4 FEU ROUGE	Mr. MARCIN Marcel	Me. VAN DEN ABEELE R.
	S-3 HOMOLOGATION	Mr. LERSON Etienne	
	S-2 OBSERVATEUR	Mr. LIEGEOIS Jules	
	S-1 DIRECTION SECURITE	Mr. BEAUME Lionel	Mme. DUBUISSON A.
	00 SECURITE COURSE	Mr. GILSOUL J. Gabriel	Mr. SWIRIO Kevin
	0 SECURITE COURSE	Mr. BEAUME Richard	Mr. CREPIN Martial
S-5 FEU VERT - DAMIER	Mr. DEMONTE Philippe	Mr. DEWART Patric	

LOGISTIQUE	RESPONSABLE	Mr. DUCROT Amory	
	ADJOINT		

PRESSE	RESPONSABLE	Mr CAP Roger	
	Accueil Presse - Médias		

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

COMMISSAIRES SPORTIFS	PRESIDENT	Mr. JAUQUET Steve	Lic : HT - 301
	MEMBRES	Mr. DEBARSY Andre	Lic : NA - 924
	RESERVE		

	PRESIDENT	Mr. LIBOIS Didier	Lic : NA - 863
	MEMBRES	Mr. DAELS Didier	LIC : NA - 944
		Mr. FRANCKX Bastien	LIC : HT - 236
		Mr. BERNARD Alain	LIC : NA - 965
	SECRETAIRES	Me GEERTS Elodie	Lic : NA - 921
	Me PREVOT Martine	Lic : NA - 988	

INSPECTEURS SECURITE	RESPONSABLE	Mr. PUISSANT Jean-Claude	Lic : NA - 957

OBSERVATEUR	RESPONSABLE	Mr. PUISSANT Jean-Claude	Lic : NA - 957

PERMANENCES / AFFICHAGES

• PERMANENCES - AFFICHAGES

AVANT ET APRES LE MEETING	
Du 24/06/2022 au 05/08/2022 Du 08/08/2022 au 12/08/2022	10h – 12h / 14h – 17h
AVENUE DU CHATEAU DE BEEZ - 46 / 5000 NAMUR TEL : 00-32- (0)81/30.85.06 MAIL : rallye.condruzien@ac-namur.be	

PENDANT LE MEETING	
Du 06/08/2022 au 07/08/2022	07h – 12h / 13h – 24h
ESPLANADE DU TERRAIN DE FOOTBALL CLUB US-HAVERSIN ROUTE DE PESSOUX-16 (5590-HAVERSIN) TEL : 00-32- (0)81/30.85.06 MAIL :rallye.condruzien@ac-namur.be	

TABLEAU D'AFFICHAGE
QG RALLYE CONDRUZIEN : Esplanade du football US- HAVERSIN (route de Pessoux – 16 / 5590 HAVERSIN)

ARTICLE : 2**ORGANISATION**

Le (épreuve) entre en ligne de compte pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la discipline les Championnats des Provinces de Namur – Brabant – Luxembourg et du challenge des bourlingueurs ASAF

ARTICLE : 3**ADMISSION DES VEHICULES**

L'épreuve accueillera les concurrents des DIV : 1-2-3 et 4 ainsi que ceux des DIV PH : CLASSIC – SR. Elle accueillera également ceux de la Division HISTO-DEMO (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR).

ARTICLE : 4**DESCRIPTION DU PARCOURS**

Le rallye sprint se disputera sur une étape de classement en SHOW avec (0 % terre) :

EC	LIAISONS	MANCHES	%
14.230 Kms	10.010 Kms	24.240 Kms	58.70 %
X 4	X 4	X 4	
56.920 Kms	40.040 Kms	96.960 Kms	

- La 1^{ère} moderne partira 5 minutes après la dernière historique
- La 1^{ère} démo partira 5 minutes après la dernière moderne (voir article 7.1.4 et 26.11.6.6 du RPR)

ARTICLE : 5**ENGAGEMENT****5.1 PROCEDURE**

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété et accompagné de la fiche des « **Vérifications** » adéquate, du document « **Copies des licences** » de l'équipage, ainsi que ses demandes éventuelles de TP, devra parvenir,

- ❖ **Au plus tôt le MERCREDI 22 juin 2022 et au plus tard le VENDREDI 29 JUILLET (20h00)** durant laquelle le droit simple sera d'application et
- ❖ **au plus tard le LUNDI 01 août 2022 (15h00)** ce qui entraînera une majoration automatique du droit de 20 %

Uniquement par internet via le lien suivant : www.rallyecondruzien.be (voir onglet inscriptions)

NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y retrouver en dépôt avant ces mêmes dates et moments.

1. En mentionnant : « EQUIPAGE : Noms pilote et copilote ».
2. Attention aux délais bancaires.

AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR

BEOBANK : (IBAN) : BE93-1096-6734-3467 – (BIC) : CTBKBEB

RAPPEL :

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ne sera accepté comme preuve de paiement.

Passé ces délais, il ne sera plus possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

5.2. COPIES DES LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

**(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type.
Dès lors, un TP-L sera nécessaire pour remplacer cette licence**

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (les formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP L) seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

ATTENTION :

- Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir art. du RPR).

- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée, en remplacement, pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives

5.4. NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGÉS

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des divisions 1-2-3-4, PH CLASSIC et PH SR. Suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

ATTENTION :

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

REMARQUES :

Les pilotes, prioritaires aux termes de l'article 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **vendredi 30 juin 2021 à 20h00**.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à **20** en ce qui concerne la Division Histo-Démo.
Suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

ATTENTION :

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

REMARQUE IMPORTANTE

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

5.5 FRAIS D'INSCRIPTION (voir article 3.1 du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera uniquement par virement bancaire et ce pour un seul équipage
- Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Et il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage
- Le premier pilote est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure, l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement.
- Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

Le droit d'engagement pour	DIV : 1-2-3		185 €
Le droit d'engagement pour	DIV : 4		230 €
Le droit d'engagement pour	DIV : Prov' Historic	PH Classic et S/R	185 €
Le droit d'engagement pour	DIV : Histo-Démo		130 €

Si le concurrent refuse la publicité imposée par l'organisateur (emplacements), ces droits pourront être majorés de 25 %, y compris pour les divisions Prov'historic et Histo*Démo) - Voir article 5 du RTG

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du TP sollicité.

Les montants des droits d'engagement doivent être majorés de 20 % pour les inscriptions enregistrées entre le **29 juillet (20h00) et le vendredi 01 août (15h00).**

Soit une augmentation de :

DIV : 1 - 2 - 3	185 € + 37 € =	222 €
DIV : 4	230 € + 46 € =	276 €
DIV : PH Classic & SR	185 € + 37 € =	222 €
DIV : HD	130 € + 26 € =	156 €

5.6. REMBOURSEMENTS.

1 REMBOURSEMENT LORSQUE LE NOMBRE LIMITE D'ENGAGES EST ATTEINT

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) Ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes, soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint, se verrait remboursé de la **totalité** de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) Ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de **80 %** des droits d'engagement et ce dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2 REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu, catastrophes naturelles, événements extérieurs fortuits, etc, jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à **20 %**, si l'épreuve n'a pas débuté.

ATTENTION :

l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire COVID-19 n'est pas assimilée à un cas de force majeure, étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances et qui ne seront pas dues à l'assureur, devra être restituée aux concurrents.

3 REMBOURSEMENT DANS LES AUTRES CAS (voir Art. : 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) Remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) Remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. ATTRIBUTION DES NUMEROS (VOIR ART. 7, DU RPR)

L'attribution des numéros aura lieu le **jeudi 4 août à 20h00**

BUREAUX DE L'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR
Avenue du Château de Beez - 46 / 5000 - NAMUR

L'affichage de la liste des numéros se fera

Vendredi 05 août	12h00	Affichage de la liste des engagés UNIQUEMENT sur le site : www.rallyecondruzien.be et par mail + les dernières directives
-------------------------	--------------	--

IMPORTANT :

Il n'y aura pas de permanence téléphonique pour communiquer les numéros aux équipages.

ATTRIBUTION DES NUMEROS :

DIVISIONS	NUMEROS
1 - 2 - 3 - 4	1 à 200
PH - SR	201 à 250
PH - Classic	251 à 299
Histo - Démo	À partir de 300

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

ARTICLE : 6

ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : L'assistance se fera uniquement : **HAVERSIN : Rue de Haid - quartier de RIBEAUCOURT (située entre le PF et la ES)**

Assistance : **attention à la remarque en ce qui concerne la date pour la mise en place**

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

A RESPECTER SCUPULEUSEMENT

Pour des raisons évidentes de sécurité et pour une meilleure organisation de la zone d'assistance, l'accès à cette zone sera interdit la nuit de samedi à dimanche.

La mise en place sera seulement autorisée le dimanche matin à partir 07h00

Les remorques y seront interdites et un emplacement vous sera attribué à cet effet.

Un plan d'accès vous sera communiqué dans le road book

L'usage du BARBECUE est interdit dans la zone d'assistance

Pour plus de fluidité, vous recevrez qu'un seul L/P voiture

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension de (3m/4m) déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25€.

Station d'essence accessible durant l'épreuve

➤ Situation : à la station d'essence **PIRAGRI** (Rue de Barvaux, 149 - 5590 HAVERSIN.)

➤ La station sera accessible durant toute l'épreuve (située entre la ES et le PF)

➤ **ATTENTION : UNIQUEMENT PAR BANCONTACT / VISA**

ARTICLE : 7

RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue librement et **UNIQUEMENT**,

- le **SAMEDI 06 AOUT 2022 de 10h00 à 20h00**
- le **DIMANCHE 07 AOUT 2022 de 06h30 à 07h30 (uniquement avec l'accord de la direction de Course).**

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur (recos - autorisées). Le port du casque étant interdit durant les reconnaissances.

Ces conditions concernent aussi les participants de **la division HISTO-DEMO**

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur

Durant une période prenant cours 3 mois avant l'épreuve, tout concurrent convaincu d'avoir effectué des reconnaissances en dehors du timing ou en contravention avec le présent règlement, se verra infliger les sanctions énumérées à l'article 2.3.5 du règlement particulier Rallye.

Les amendes seront dues, même si le licencié n'était pas encore engagé à l'épreuve au moment de l'infraction.

Les sanctions tant pénales que sportives seront de stricte application concernant toutes infractions constatées durant toute la totalité de l'épreuve, quel que soit l'autorité ayant constaté l'infraction.

Identité et attributions des juges de faits : (Parcours ; Zone d'assistance ; Assistance illicite ; Parcs)

BEAUME Lionel GILSOUL Jean-Gabriel CREPIN Martial LIEGEOIS Jules LERSON Etienne
BEAUME Richard BELOT Christian DEMONTE Philippe SWIRIO Kevin

ARTICLE : 8

PARC FERME

Le parc fermé sera situé le long du terrain de football de Haversin - Route de Pessoux, - 5590 Haversin
Il sera accessible **UNIQUEMENT** le **DIMANCHE 07 AOUT 2022, à partir de 08h35.**

ARTICLE : 9

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Si non présentation = Refus de départ ou Mise Hors Course

Il est impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email **AVANT le vendredi 05/08/2022 à 12h00.** En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaitances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT également avoir atteint l'âge de **18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

ARTICLE : 10**VERIFICATIONS TECHNIQUES** (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :

- **Date :** le SAMEDI 06 août 2022 à partir de 10h00 , suivant un timing que l'organisateur aura établi.
- **Emplacement :** esplanade du Football US HAVERSIN

Les vérifications techniques complémentaires

- **Date :** le dimanche 07 août 2022, entre 06h30 et 07h00
- **Emplacement :** esplanade du Football US HAVERSIN

**** Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.**

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : (endroit fermé à prévoir, obligatoirement) :

Les éventuelles V.T. finales : "Garage DEBATY", Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Esplanade du football club US – HAVERSIN - Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN.

Les participants de la DIVISION « HISTO/DEMO » prendront part aux VT après ceux des autres Divisions

ARTICLE : 11**DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT**

Si lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la **demi-heure après l'arrivée** du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

ARTICLE : 12**OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors d'une compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Esplanade du football club US – HAVERSIN - Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN.

Il est rappelé d'être très attentif aux impositions concernant la présentation de l'équipage auprès du service médical en cas de sortie de route.

ARTICLE : 13**PROCLAMATION DES RESULTATS**

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le DIMANCHE 07 AOUT 2022, ESPLANADE DU TERRAIN DE FOOTBALL DE HAVERSIN SOUS CHAPITEAU, 30 MINUTES APRES OFFICIALISATION DES RESULTATS .
- Des prix (*facultatifs*) et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

COUPES	DIVISIONS		PILOTES / CO-PILOTES
Le PREMIER	PH S/R		Pilote & co-pilote
Les 3 PREMIERS	PH CLASSIC (16-17-18-19)	<i>confondues</i>	Pilotes & co-pilotes
Les PREMIERS de chaque classe	PH CLASSIC (16-17-18-19)		Pilotes & co-pilotes
Les 5 PREMIERS du classement	1-2-3	<i>confondues</i>	Pilotes & co-pilotes
La 1ère DAME au classement général	1-2-3	<i>confondues</i>	dame
Les 3 PREMIERS de chaque classe	1-2-3 (1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11)		Pilotes & co-pilotes
Les 3 PREMIERS de la division	4		Pilotes & co-pilotes
Les 1ère DAMES	CLASSEMENT DE TOUTES LES DIVISIONS		dame
INTER ECURIES	1-2-3	<i>Confondues</i>	

ARTICLE : 14**DIVERS**

- Lors de son passage, chaque équipage recevra un road-book assistance.
- Des programmes avec la carte du parcours et la liste des engagés seront en vente à l'esplanade du football club US - HAVERSIN - Route de Pessoux – 16, 5590 HAVERSIN. (prix=3€)
- Une petite restauration et des boissons seront à la disposition des pilotes et des spectateurs, sur l'EC et sur l'esplanade du football.

ARTICLE : 15**LITIGES**

VOIR LES DERNIERES PRESCRIPTIONS ASAF (chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'applications.

APPROBATION

Le règlement a été approuvé par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES
DEMARCHE Christophe	998	CSAPN	11/05/2022*
PUISSANT Jean-Claude	957	ASAF	18/05/2022

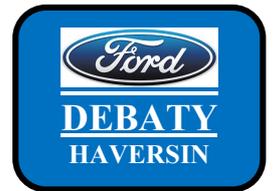
La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES
PUISSANT Jean-Claude	957	ASAF	05 mai 2022



groupe
SAN

mazuin
sanmazuin.be



AUTOMOBILE CLUB
NAMUR

HAVERSIN RALLYESPRINT CONDRUZIEN



Wallonie



Commune
de Somme-Leuze



Ville de Rochefort



VILLE DE
CANEY



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



**ART 5 – PAGE 140 du règlement technique général des prescriptions sportives ASAF
2022 (extrait de l'article)**

Les bandeaux supérieurs des numéros de course, sur une hauteur totales de 12 cm réservés à la publicité de l'organisateur sans contestation possible du participant.

Il est à noter que la publicité proposée par l'organisateur du RS CONDRUZIEN 2022 est obligatoire.

Si le participant refuse cette publicité, ou si elle n'est pas apposée convenablement (suivant le plan ci-dessous) lors de vérifications techniques, les commissaires techniques mentionneront le fait à l'organisation, celui-ci étant en droit d'exiger un supplément de droit d'engagement de 20 %

DIVISION : 4	168 €	DIVISIONS : 1-2-3	222 €
--------------	-------	-------------------	-------



Club organisateur : AUTOMOBILE CLUB NAMUR
Epreuve : RALLYE SPRINT HAVERSIN Date : 6 et 7 aout 2022

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 27/06 au 01/08/22 uniquement par internet à www.rallyeconduzien.be

*** MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le : / / Paiement reçu le : / / Div. : Cla : Ordre de réception :

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
 / « »

Né(e) le : / / Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
 / « »

Né(e) le : / / Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE : Marque : Type : Plaque N° :

Année de construction : N° de Châssis : Cylindrée : cc

Compagnie d'assurance : Police N° :

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !

- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. Signature du copilote
---------------------	---

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR												
Nom :					Si pseudonyme :					Prénom :		Signature
..... / « »						
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
COPILOTE/PASSAGER												
Nom :					Si pseudonyme :					Prénom :		Signature
..... / « »						
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
VOITURE												
Marque - Type			N° Plaque			N° de châssis			Cyl.	Div.	Cl.	
									cc			
Compagnie d'assurance :						Police n° :						
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR												
N° de portières / Capot AV						Fixations des roues						
Pare-brise feuilleté						Fonctionnement des freins						
Eclairage						Anneaux de remorquage						
Documents de bord						Autocollants ASAF						
Réservoir d'essence						Passeport ASAF PH N°						
Canalisation d'essence						Vêtements (Combinaison)						
Tôle pare-feu avant/arrière						Divers :						
Arceau de sécurité						Divers :						
Ceintures de sécurité / Harnais						Conformité de classe						
Batterie						Conformité de division						
Extincteur						Challenge B. Thiry (à vérifier)						<input type="checkbox"/>
Appui-tête						(Modifier éventuellement la liste des engagés)						
Casque / HANS						EN ORDRE						<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle						NON CONFORME						<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres						COMMISSAIRE TECHNIQUE						
Rétroviseurs Ext. / Int.						Licence N° :						
Ornement extérieur						<u>Nom/Cachet :</u>						
Echappement												
Protections des tuyauteries												
Poids												
Elargisseurs de voies						SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :						
Pneumatiques												

Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

**Copilote :**

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

 <p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"> <tr> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"> <tr> <td style="width: 33px; height: 20px;"></td> <td style="width: 33px; height: 20px;"></td> <td style="width: 33px; height: 20px;"></td> </tr> </table>							
<p>Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES</p>									

Nom de l'épreuve : RALLYE SPRINT CONDROUZIEN	Date : 6 ET 7 AOUT 2022
--	-------------------------

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Expérience requise*	NON	NON	OUI*	OUI*	NON	OUI*	OUI*	OUI*
Agrément médical éventuel = Lic. RACB	Numéro de licence :			*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.				

Province :											Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :												
Prénom :											Sexe :	H F
Rue :											N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :										
Né(e) le :	-	-	Nationalité :		Permis de conduire :		OUI / NON	Depuis + de 3 ans :		OUI / NON		
Téléphone fixe :	/										GSM :	/
E-mail :												

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- l'ASAF et les CSAP ;
- le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- le ou les organisateurs de la manifestation ;
- d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile**/karting** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
(* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.
--	---

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 <p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2022</p> <table border="1" style="width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"> <tr> <td style="width: 25px; height: 20px;"></td> </tr> </table>				
	<p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width: 60px; height: 20px; margin: 0 auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>				

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : RALLYE SPRINT CONDRIZEN						Date : 6 ET 7 AOUT 2022			
Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)	
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	
Province :								Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :									
Prénom :								Sexe :	H F
Rue :								N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :							
Né(e) le :	-	-	Nationalité :	Permis de conduire :	OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON		
Téléphone fixe :	/			GSM :	/				
E-mail :									

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(8) l'ASAF et les CSAP ;
 (9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 (10) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 (11) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 (12) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 (13) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 (14) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le/...../.....

<p>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p>	<p><i>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</i> Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p>
<p>Je soussigné, Dr....., déclare que ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates Date, signature et cachet du médecin examinateur :</p>	<p>ECG d'effort : OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)</p> <p>Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</p>
	<p>Examen ophtalmo : OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</p> <p>Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</p>
	<p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"
	<p>RESERVÉ AU COM. SPORTIF</p>

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° LIC	SIGNATURE DU COM. SPORTIF
-------------------------	--------	--------	---------------------------